



DOCUMENTS RELATIFS AU DEMANDE DE DUPLICATAT DE LA LICENCE DE TAXI

- Une demande au nom du titulaire de l'agrément enregistrée au bureau d'ordre ;
- Extrait de la fiche anthropométrique ou bien du casier judiciaire ;
- Certificat de vie collectif des enfants ;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Certificat de travail ;
- Certificat de vie individuel ;
- Attestation d'imposition ou de non imposition ;
- Copie certifiée conforme de la CIN ;
- déclaration de perte au nom de l'exploitant au cas de licences de première catégorie ;
- déclaration de perte au nom du bénéficiaire de la licence de deuxième catégorie ;
- Certificat de résidence ;
- Une photo personnelle.

Observation :

- 1- Tous les documents doivent être en double exemplaire.
- 2-La légalisation de la CIN électronique n'est pas nécessaire.
- 3-Le certificat de résidence n'est pas nécessaire en cas de la CIN électronique.